



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal

tenue à la salle municipale,

120, rue des Églises, Kinnear's Mills,

le lundi 10 décembre 2012, à 20 heures

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, à Kinnear's Mills,
le lundi 10 décembre 2012, à 20 h**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry et Michelle Pageau, Messieurs Michel Breton, Patrice Nadeau , James Allan et Vincent Blais.

La directrice générale, M^{me} Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue.

2012-206 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance.

2012-207 LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Il est résolu à l'unanimité que le budget de la municipalité de Kinnear's Mills pour l'année 2012, lequel se lit comme suit, soit adopté :

REVENUS :

Taxes	570 240
Autres revenus	6 450
Transferts	145 500
Affectations des résultats	0
TOTAL REVENUS	722 190

DÉPENSES :

Administration générale	205 447
Sécurité publique	96 723
Transport routier	290 302
Hygiène du milieu	33 966
Santé et Bien-être	13 820
Aménagement et urbanisme	35 424
Loisirs et culture	22 348
Frais de financement	4 143
Autres activités financières	20 017
TOTAL DÉPENSES	722 190

Tel que stipulé à l'article 957 du code municipal, un document explicatif sera distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité.

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

2012-208

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 452 « RÈGLEMENT
D'IMPOSITION DE TAXES POUR L'ANNÉE 2013 »**

Il est résolu à l'unanimité que le règlement numéro 452, intitulé « Règlement d'imposition de taxes pour l'année 2013 » soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-209

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 10.

Signé : Paul Vachon

Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière